

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 462

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

462

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 462 20 juillet 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley

Projet de Constitution : prendre le train

Période estivale. La vie politique se met au vert; les contraintes de l'agenda s'atténuent. Faculté de penser plus loin que le bout du quotidien. L'entreprise "révision totale de la Constitution fédérale" a déjà treize ans d'âge. Un peu longuet. On pense à un devoir ennuyeux, sans cesse reporté.

Le processus enclenché en 1965 n'est pas sans ambiguïté. Deux parlementaires plutôt conservateurs lancent l'idée; un gouvernement franchement hostile et un parlement sans motivation ne la rejettent pas. Politesse à l'égard de deux notables oblige. Et puis le risque n'est pas bien grand; tout au plus une toilette formelle.

Dix ans passent. Un petit groupe de sages sonde l'Helvétie officielle; pas de passion. Le groupe, présidé par l'ancien conseiller fédéral Wahlen, dépose un volumineux rapport pour une conclusion modeste: révision totale oui, mais nos principes et nos institutions ont fait leurs preuves, il suffit de les aménager avec prudence.

Une nouvelle commission d'experts moins sages, plus indépendants des rôles et des habitudes politiques, prend le relais. C'est, au début de cette année, le projet de nouvelle Constitution.

Ce projet n'a rien de révolutionnaire: les constitutions, en général, confirment des ruptures politiques, elles ne créent pas des chambardements. Plus modestement il prend en compte des évolutions et propose des ouvertures. L'intérêt dans l'opinion publique n'est pas négligeable; les nombreuses rééditions du texte le prouvent. La classe politique, elle, est plutôt sceptique; elle est portée à prendre ses habitudes pour une analyse de la réalité.

Les conservateurs de toutes tendances se déchaînent; de la Ligue vaudoise au Redressement national, de Schwarzenbach à Otto Fischer, c'est une fin de non-recevoir, sans discussion. Rien là que de très normal.

La Suisse romande est lente à réagir; on y est moins friand qu'outre-Sarine des problèmes institutionnels et la presse francophone a du mal à donner le coup de pouce. Peu à peu cependant on sent sourdre un sentiment diffus de crainte; la minorité linguistique paraît être sur la défensive.

Sans conteste, c'est le rôle de l'Etat, les rapports entre les collectivités des différents niveaux — Confédération, cantons, communes — qui seront au centre du débat. A condition que débat il y ait. A condition que nous ne nous crispions pas sur un présent mythique pour mieux ignorer le présent réel.

Dans ce débat les cantons ont un rôle de premier plan à jouer. C'est l'occasion pour eux d'abandonner les jérémiades traditionnelles sur l'Etat central envahissant pour réfléchir à des solutions nouvelles propres à maintenir les deux pôles indispensables du fédéralisme, centre et périphérie, coordination et autonomie. La preuve par l'acte en quelque sorte.

L'entreprise "révision totale" reste ambiguë. On y perçoit la tentation technocratique, le souci de l'organisation efficace, rationnelle. Est-ce une raison suffisante pour rester à l'écart? Il arrive que les idées débordent et submergent ceux qui les ont émises.

DP BI-MENSUEL

Comme annoncé, DP vit cet été — c'est traditionnel — au rythme bi-mensuel des origines du journal. Prochaines parutions: DP 463 le 3 août, DP 464 le 17 août et DP 465 le 31 août. Bonnes vacances!